

Assurance-chômage : la lettre du Premier ministre

 syndicollectif.fr/assurance-chomage-la-lettre-du-premier-ministre/

syndicoAdmin

August 29, 2018

Robert Crémieux, militant du Mouvement national des chômeurs et précaires (MNCP) et animateur de la revue Partage, nous fait partager la lettre du Premier ministre aux « partenaires » sociaux pour les inciter à renégocier encore sur l'assurance-chômage et sur la santé au travail.

La revue **Partage** a été créée en 1983 par Maurice Pagat dans la dynamique qui aboutira à la création du *Mouvement National des Chômeurs et Précaires* (MNCP) en 1986. Après la décision en 2016 d'arrêter de publier la revue au format papier, l'association *Les Amis du MNCP – Partage* a décidé la poursuite de la publication en ligne. **Revue Partage.eu** est publiée par l'association *Les Amis du MNCP Partage* dans la continuité éditoriale de la revue *Partage*.

Revue PARTAGE



Chômage : ça va saigner

Le Premier ministre vient d'envoyer une lettre aux syndicats et au patronat afin de préciser le cadre des rencontres qui se tiendront du 29 août au 4 septembre, notamment sur la question de l'indemnisation du chômage.

-
-

La loi Pénicaud n'était qu'un brouillon

Le Premier ministre vient d'envoyer une lettre aux syndicats et au patronat afin de préciser le cadre des rencontres qui se tiendront du 29 août au 4 septembre. Il se confirme que la question du régime d'indemnisation du chômage tiendra une place importante dans les mois qui viennent. En effet, il semblerait que la loi Pénicaud votée le 1^{er} août, dite « avenir professionnel », n'ait été qu'un brouillon. Les contrôles et les sanctions contre les chômeurs s'avérant inopérants Macron veut aller plus loin et d'une manière ou d'une autre réduire le coût de l'indemnisation du chômage. A charge pour les « partenaires sociaux » de trouver la solution pour faire payer les salariés et les chômeurs.

Le quotidien spécialisé dans les ressources humaines **Actuel RH** présente ainsi les objectifs d'Edouard Philippe :

« Dans son courrier, le Premier ministre confirme qu'une lettre de cadrage sera envoyée aux partenaires sociaux. Il s'agira « *d'échanger sur le processus et les orientations prioritaires pour faire que le régime soit plus cohérent, plus efficace dans la lutte contre la précarité et plus favorable au retour à l'emploi* ». Dans une interview accordée au JDD ce dimanche, le Premier ministre prévient : « **Partout où il y a des mécanismes qui n'incitent pas à retrouver rapidement un emploi, il faudra agir** ».

Le Premier ministre précise également dans son courrier qu'une « **attention particulière devra porter sur la soutenabilité financière du régime au regard de son endettement important** ». Enfin, point non évoqué dans la lettre, Edouard Philippe assure au JDD que la proposition du député LREM, Aurélien Taché, relative à la dégressivité des allocations chômage sera mise sur la table. « **Nous pouvons en discuter, nous n'aurons ni tabous, ni présupposés** ».

Novlangue

La novlangue macronienne est assez aisée à décoder. **Premièrement**, le régime d'indemnisation devra « agir » pour être « *plus favorable au retour à l'emploi* ». Il s'agit bien évidemment de mettre en place des dispositifs pour « inciter » les inscrits à Pôle emploi à retrouver du travail. **Une étude de Pôle emploi*** lui-même vient pourtant de souligner que les chômeuses, chômeurs et précaires dans leur écrasante majorité n'ont pas besoin d'incitations supplémentaires. Seuls 8% des personnes contrôlées ne sont pas en recherche active d'emploi (encore faut-il préciser les critères utilisés pour cette étude et pour la notion de « *recherche active d'emploi* » qui sont pour le moins douteuses et contestables et contestés).

* (Voir le document téléchargeable en pdf ci-dessous)

Deuxièmement, une « *attention particulière devra porter sur la soutenabilité financière du régime au regard de son endettement important* ». Bien entendu, réduire la dette de l'Unédic consiste sous le règne de Jupiter à réduire les prestations – d'une manière ou d'une autre. Et justement un député LREM, Aurélien Taché, en mission commando suicide, propose de faire payer les cadres en instaurant la dégressivité pour les plus hautes indemnités. Comme le rappelle **Cécile Hautefeuille** dans un tweet, l'indemnisation maximale est versée à quelques centaines de personnes et la dégressivité ne changera rien au déficit du régime d'indemnisation.

En réalité, l'objectif est de diviser les salariés en désignant les cadres comme vilains profiteurs dans un premier temps et dans un deuxième de réintroduire le système de la dégressivité de l'indemnisation par tranches. Il sera ensuite plus facile face à l'opinion publique et aux chômeurs de dire : « par mesure d'équité il est normal d'étendre à toutes et à tous la dégressivité ».

Voilà donc le cadre des prochaines échéances choisies par l'exécutif pour les prochains mois. Il s'agira de faire ce que la loi Pénicaud n'a pas su et pas pu mettre en place pour répondre à l'obsession de Macron et de son gouvernement : il faut réduire les dépenses de tout ce qui ressemble de près ou de loin à un système de protection sociale. Salariés, chômeurs, retraités, personne de doit être épargné et aucun « tabou » ne doit se dresser dans la voie choisie par le Président des riches. Il n'a échappé à personne que dans la période électorale qui commence avec les européennes, cela ferait tache si Macron, chef de file de la politique austéritaire européenne, se présentait en mauvais élève dans un domaine où les autres pays ont appliqué docilement les directives de Merkel et du patronat.

Robert Crémieux
lundi 27 août 2018